



La Roche-sur-Yon, le 11 mars 2021

Monsieur Louis GIBIER
Mairie de Barbâtre
22 Rue de l'église
85630 BARBATRE

Vos réf. : MB_110321
Nos réf. : N°005/MG/AP/AMGT/FONCIER
Dossier suivi par Alexandre PARENT

OBJET : Projet modification simplifiée n°1 PLU
Dossier suivi par Meriem BOUTERA



Monsieur Le Maire,

Dans le cadre de la consultation des Personnes Publiques Associées, conformément aux dispositions du Code de l'urbanisme, vous nous avez transmis pour avis « le dossier relatif au projet de modification simplifiée n°1 du PLU ».

Les intérêts des entreprises de l'artisanat auxquels nous sommes attentifs, doivent être préservés afin de permettre aux artisans l'exercice et le développement de leurs activités.

Leur présence est un enjeu à plus d'un titre : participation au maillage et à l'attractivité des territoires, contribution au développement économique, maintien et création d'emplois... .

Après lecture et examen attentif du dossier du PLU, la Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Pays de La Loire émet un avis favorable à cette modification simplifiée n°1.

Nous sommes bien entendu à votre écoute pour tous accompagnements futurs de nature à faciliter la réalisation de vos projets d'aménagement.

Restant à votre disposition, je vous prie de croire, Monsieur le Maire, à l'assurance de mes sincères salutations.

Le Président

Daniel LAIDIN

Bien à vous